



Assemblée générale

Distr. limitée
18 octobre 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement

Reprise de la troisième session

15-19 octobre 2001

Point 5 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session

Projet de rapport du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement sur les travaux de la reprise de sa troisième session

Vice-Président et Rapporteur : Hazem Fahmy (Égypte)

I. Introduction

Ouverture et durée de la session

1. La reprise de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement a eu lieu à New York du 15 au 19 octobre 2001 conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la résolution 55/245 de l'Assemblée générale, en date du 21 mars 2001. Le Comité a tenu ... séances (1re à ...), ainsi que plusieurs réunions officielles.

II. Questions d'organisation

A. Ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour de la reprise de la troisième session du Comité préparatoire était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Contributions au processus préparatoire de fond et préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement.
3. Résultats escomptés de la Conférence internationale sur le financement du développement.



4. Projet d'ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité.
5. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session.
3. À la 1re séance, le 15 octobre, le Comité a adopté l'organisation des travaux de la session (A/AC.257/L.7).
4. À la 2e séance, le 15 octobre, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration devant le Comité.
5. À la 3e séance, le 16 octobre, la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a fait une déclaration.
6. À la même séance, la Sous-Secrétaire générale, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, a fait une déclaration.
7. À la 5e séance, le 17 octobre, le Président du Fonds international de développement agricole, prenant également la parole au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial, a fait une déclaration.
8. À la 6e séance, le 18 octobre, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait une déclaration.
9. À la 7e séance, le 18 octobre, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population a fait une déclaration.

B. Participation

10. Les États suivants étaient représentés : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malte, Malaisie, Mali, Maurice, Mexique, Monaco, Mozambique, Myanmar, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Sénégal, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie et Zimbabwe.

11. Les bureaux et organes de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Programme des Nations Unies pour le développement et Programme alimentaire mondial.

12. Les institutions spécialisées et les autres organisations du système des Nations Unies ci-après étaient représentées : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Fonds international de développement agricole, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Banque mondiale, Fonds monétaire international et Organisation mondiale du commerce.

13. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Banque asiatique de développement, Communauté des Caraïbes, Fonds commun pour les produits de base, Secrétariat du Commonwealth, Communauté européenne, Organisation internationale de la francophonie, Organisation de coopération et de développement économiques et Organisation de la Conférence islamique.

14. L'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social suivante était représentée : Chambre de commerce internationale.

15. Les organisations non gouvernementales accréditées auprès du processus préparatoire de fond et de la Conférence internationale suivantes étaient représentées : [à compléter]

C. Accréditation d'organisations intergouvernementales

16. À la 1re séance, le Comité a décidé d'accréditer auprès du processus préparatoire de fond et auprès de la Conférence internationale sur le financement du développement les deux organisations intergouvernementales suivantes comme son bureau l'avait recommandé (A/AC.257/29, par. 6) : Banque asiatique de développement et Fonds commun pour les produits de base.

D. Accréditation d'organisations non gouvernementales

17. À la 1re séance, le Comité a décidé d'accréditer auprès du processus préparatoire de fond et auprès de la Conférence internationale sur le financement du développement d'autres organisations non gouvernementales conformément à la recommandation de son bureau énumérées dans le document A/AC.257/10/Add.4.

E. Accréditation d'entités ou organisations représentant des milieux d'affaires

18. À la 1re séance, le Comité a décidé d'accréditer auprès du processus préparatoire de fond et à la Conférence internationale sur le financement du développement huit entités ou organisations représentant des milieux d'affaires, énumérées dans le document A/AC.257/30, conformément à la recommandation de son bureau.

F. Structure de la Conférence et projet de règlement intérieur

19. À la 1re séance, la Vice-Présidente du Comité, Mme Jana Simonova (République tchèque), a présenté la proposition du Bureau du Comité concernant la structure de la Conférence internationale sur le financement du développement et le projet de règlement intérieur de la Conférence, qui figure dans le quatrième rapport du Bureau (A/AC.257/29, par. 10 à 21 et Add.1).

20. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la République islamique d'Iran (au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la République de Corée, de la Belgique (au nom de l'Union européenne), du Mexique, de la République arabe syrienne et d'Haïti.

G. Élection du Bureau

21. À la 1re séance, le Comité préparatoire a élu Coprésident du Comité M. Shamshad Ahmad (Pakistan), qui en était le Vice-Président.

22. À la même séance, le Comité a élu Vice-Présidents du Comité, M. Chuchai Kasemsarn (Thaïlande), M. Srjgan Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine) et M. Marco Balazero (Pérou).

H. Documentation

[La liste des documents dont le Comité était saisi à la reprise de sa troisième session figure en annexe au présent rapport.]

III. Contributions au processus préparatoire de fond et à la Conférence internationale sur le financement du développement

23. Le Comité a examiné le point 2 de son ordre du jour à sa 1re et à sa 2e séance. Il était saisi des documents suivants :

a) Lettre datée du 25 juin 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, transmettant le rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement (A/55/1000) et une note connexe du Secrétariat (A/AC.257/28);

b) Notes techniques : note du Secrétaire général (A/AC.257/27 et Add. 1 à 4 et 10).

24. À la 1re séance, des déclarations liminaires ont été faites par le Coordonnateur exécutif du Secrétariat de la coordination sur le financement du développement et par la Directrice de la Division des relations publiques du Département de l'information.

25. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de Sainte-Lucie, de la République islamique d'Iran (au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine) et du Népal.

26. Des déclarations ont été faites à la même séance par les représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.
27. Toujours à la même séance, le représentant de l'organisation non gouvernementale Carter Center a fait une déclaration.

IV. Résultats escomptés de la Conférence internationale sur le financement du développement

28. Le Comité préparatoire a examiné le point 3 de l'ordre du jour à ses 2e et 3e séances. À la 2e séance, le Facilitateur, M. Mauricio Escanero (Mexique), a présenté le projet de conclusions et décisions publié sous la cote A/AC.257/25.
29. À la 2e séance, le coprésident, M Shamshad Ahmad (Pakistan) a fait une déclaration.
30. À la même séance, les déclarations ont été faites par les représentants de la République islamique d'Iran (au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la Belgique [au nom des États membres de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovénie) et d'autres États associés (Chypre, Malte et Turquie), ainsi que de l'Islande, en sa capacité de membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen], du Chili (au nom des États membres du Groupe de Rio), de Nauru (au nom des petits États insulaires en développement représentés à l'ONU qui sont membres du Forum des îles du Pacifique), du Japon, de la Fédération de Russie, de la Norvège, de la République de Corée et de la Suisse.
31. À la 3e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États ci-après : États-Unis d'Amérique, Samoa (au nom des membres de l'Alliance des petits États insulaires), Australie, Canada, République démocratique populaire lao (au nom des membres du Groupe des pays en développement sans littoral), Zambie, Bangladesh (au nom des pays les moins avancés), République dominicaine, Algérie, Bélarus, Pérou, Cuba, Nouvelle-Zélande, Népal, Brésil et Burundi.
32. À la même séance, une déclaration a été faite par l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement.
33. Toujours à la même séance, une déclaration a été faite par le Représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
34. À la même séance, une déclaration a été faite par le Représentant de la République islamique d'Iran (au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine).
35. À la 4e séance, une déclaration a été faite par le représentant de l'organisation non gouvernementale ci-après : Association mondiale des villes et des autorités locales.

**V. Projet d'ordre du jour provisoire de la quatrième session
du Comité**

[à compléter]

**VI. Adoption du rapport du Comité sur les travaux
de sa troisième session**

[à compléter]
